

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique : 05/07/2024

Date de la convocation des conseillers : 05/07/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-07-15 - 6.23	
Point de l'ordre du jour	6.23	
Objet	Décompte de travaux - Avertisseurs de vitesse sur les axes principaux de circulation	

Le conseil communal,

Vu le décompte définitif, établi par le service technique communal le 13 juin 2024 et arrêté par le collège le 2 juillet 2024, concernant la fourniture et l'installation d'avertisseurs de vitesse sur les axes principaux de circulation ;

Considérant que le décompte définitif s'élève à : 103.461,43 € ;

Vu l'article 4/622/222100/19005 (Avertisseurs de vitesse sur les axes principaux de circulation) du budget communal de l'exercice 2020-2023 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte définitif du projet suivant :

Projet	Montant en €
Avertisseurs de vitesse sur les axes principaux de circulation	103.461,43

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 26 juillet 2024



La 1ère échevine,
Par délégation du bourgmestre du 24 juillet 2024



Le secrétaire communal ff,